

Requalification du parc privé et résorption de l'habitat indigne

Département du Maine-et-Loire

Marie-Laure CLOAREC
Géraldine GUYON

Direction de l'Habitat et du Logement
CS 94104 – 49 941 ANGERS Cedex 02

Tel: 02 41 18 80 67

ml.cloarec@maine-et-loire.fr

g.guyon@maine-et-loire.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Favoriser l'amélioration de la qualité du parc privé,
- Encourager en accompagnant les ménages pour sortir les logements de l'insalubrité

TYPE D'AIDE

Subvention / prime

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Département du Maine-et-Loire

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Propriétaires privés

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

- Travaux subventionnables par l'ANAH,
- Travaux relevant du dispositif départemental (PIG Départemental),
- Occupation du logement

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Pour la résorption de l'habitat indigne

- 10% de la dépense subventionnée par l'ANAH pour un projet global
- Aide mobilisable jusqu'à 25 000€ pour permettre une mise en sécurité des occupants sans pour autant intervention globale d'amélioration du logement

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Inclus dans le budget 2022 propriétaires privés : 883 000

BILAN DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

En 2021 : 7 logements représentant 38 260 €.

En 2020 : 20 logements représentant 73 106 €.

En 2019 : 22 logements représentant 65 386 € d'engagements financiers.

En 2018 : 11 logements représentant 33 665 € d'engagements financiers.

En 2017 : 12 logements représentant 43 212 € d'engagements financiers.

En 2016 : 30 logements représentant 78 023 € d'engagements financiers.

En 2015 : 17 logements représentant 60 067 € d'engagements financiers.

En 2014 : 11 logements représentant 30 921 € d'engagements financiers.

